

*COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2012*

Le 29 mars 2012 à 21h04, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2012.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, M. GIRIER, Mme LEFEVRE, Mme MANDRON-RAUCOULES, Mme GESTIN, Mme JURANVILLE, Mme GUILLOT, M. TRAORÉ, M. DALI, Mme THERET, M. CHIALI, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mme ELMALKI
M. BOULANGER par Mme JURANVILLE.
Mme BASSEZ par Mme GESTIN.
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI.
Mme LEBRUN par M. NICOLLE.
M. CAVALIER par M. MONTEIL.

Membres absents :

M. AUBAGUE.
M. POIRSON.

Secrétaire de séance :

Mme GUILLOT.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Hommage à Madame Claudine DECIMO

Jean-Luc LAURENT

Mes chers collègues, le 8 février dernier, nous apprenions le décès de Madame Claudine DECIMO. Il m'appartient comme Maire, et au nom de la ville, de prononcer l'hommage qui est dû à notre ancien Maire. Cet hommage, je l'ai déjà prononcé lors d'une cérémonie à la fin d'un office religieux à l'église de la Sainte Famille.

Madame DECIMO a servi la commune du Kremlin-Bicêtre durant 24 ans. Douze ans comme conseillère municipale, puis douze ans comme Maire. A titre personnel, au-delà de nos différences de choix politique, nous avons des rapports cordiaux, marqués par le même respect des valeurs de notre démocratie. Parler de Claudine DECIMO, c'est parler d'une femme aux solides convictions. Claudine DECIMO a toujours suivi ses convictions politiques dans son action de Maire. L'investissement qui fut le sien durant toutes ces années mérite, à mes yeux, que notre ville lui rende cet hommage.

Madame DECIMO a eu la chance de mener une vie enrichissante et épanouissante, tant au niveau familial que professionnel. Une vie utile, une vie à servir l'intérêt général, une vie avec des moments durs et des peines, une vie avec des joies. Née à Locquirec le 12 mars 1925, Claudine DECIMO s'installe au Kremlin-Bicêtre en 1963, après le retour de sa famille en novembre 1962 venant de Marrakech où Monsieur DECIMO, militaire, a servi douze ans à la base aérienne. Il sera contraint de rentrer en France pour suivre des soins, suite à une maladie incurable dont il décédera douze ans plus tard. Ensemble, ils auront trois enfants.

Alors fonctionnaire au Ministère de l'Intérieur, elle s'installe au Kremlin-Bicêtre dans un immeuble qui a pour locataires des militaires. Claudine DECIMO fait alors la connaissance de Raoul ETIENNE, colonel en retraite et conseiller municipal. A partir de cette rencontre, la citoyenne aux solides convictions gaullistes, qui remontent à la Résistance, se voit proposer de participer à la liste du Docteur LACROIX aux élections municipales de 1971.

Claudine DECIMO était Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. Conseillère municipale en 1971, Claudine DECIMO est réélue en 1977 et en mars 1983, date à laquelle elle devient Maire-adjointe chargée de la culture. Durant ses mandats de conseillère municipale, elle fut notamment membre de la commission des finances et de la commission d'aide sociale. Elle fut également dès 1977, déléguée au comité de la caisse des écoles.

Le décès du Docteur LACROIX en avril 1983, un mois après sa réélection, l'amène à être proposée pour devenir Maire. Elle est élue au troisième tour de scrutin. Au nom de tout le Conseil Municipal du Kremlin-Bicêtre, des anciens élus et du personnel communal, j'ai présenté à ses enfants et à sa famille nos très sincères condoléances. J'ai exprimé les remerciements de la ville à son ancien Maire pour avoir servi notre commune. Car servir une commune en tant qu'élue, c'est servir le bien commun et le bien public, par delà les convictions qui nous animent les uns et les autres.

En sa mémoire, je vais vous demander de vous lever et d'observer une minute de silence.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011

Jean-Luc LAURENT

Un exemplaire a été déposé sur table suite à des demandes de modifications de forme qui ont été transmises - et je le regrette -, tardivement par Raphaët DALI. J'ai accepté ces modifications car elles ne portaient que sur la forme. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Geneviève ELMALKI

Monsieur le Maire, chers collègues. Le groupe socialiste ne prendra pas part au vote en raison des procédures engagées contre un membre de notre groupe (et donc l'ensemble de notre groupe) sur la question de la subvention à KB United. Il nous est donc difficile d'approuver ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce compte rendu. Qui est pour ? (28 voix). Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). Qui ne prend pas part au vote ? (M. BOULANGER ; Mme MATHONNAT ; Mme ELMALKI ; M. NOWAK ; M. GIRIER ; Mme THERET ; Mme JURANVILLE). Ce rapport est donc adopté à l'unanimité moins les sept voix du groupe des élus socialistes.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2012.

Jean-Luc LAURENT

Y-a-t-il des demandes d'expression sur ce compte rendu ?

Elsa MANDRON-RAUCOULES

Je souhaiterais juste que mon nom soit ajouté dans la liste des membres représentés car je vois qu'il n'est pas inscrit.

Jean-Luc LAURENT

Y-avait-il un pouvoir ?

Elsa MANDRON-RAUCOULES

Oui.

Jean-Luc LAURENT

Nous allons vérifier et nous ferons évidemment la correction pour la mise en ligne, puisque vous savez qu'après adoption, les comptes rendus sont mis en ligne sur le site Internet de la ville.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix le rapport modifié avec l'observation demandant à ajouter le pouvoir qui avait été laissé par Elsa MANDRON-RAUCOULES.

Qui est pour ? (*Unanimité*). Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-015. BUDGET VILLE - IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2012 - ADOPTION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES.

Jean-Marc NICOLLE

Je ne vais pas vous relire le rapport car vous l'avez sous les yeux. Ce rapport s'inscrit dans la continuité du budget sur lequel vous aviez été amenés à vous prononcer au mois de décembre dernier. Je ne vous cache pas que nous avons beaucoup réfléchi sur cette question des taux et que nous avons essayé de nous inspirer en regardant ce qui se faisait autour de cela. Nous avons donc pris en compte l'évolution du taux de la TVA, de l'inflation ou encore de l'impôt sur le revenu. Conscients de l'augmentation des coûts de la vie et des difficultés des français, nous avons décidé de nous en tenir à nos engagements, autrement dit de ne pas augmenter la fiscalité. Comme vous le savez, le contexte est particulièrement difficile pour les finances publiques. Nous l'avons d'ailleurs expliqué dans le cadre du budget primitif et nous y reviendrons très probablement lors du prochain Conseil Municipal, puisqu'à ce stade, nous ne connaissons pas encore le niveau de toutes les notifications des recettes dans notre budget. Pour autant, dans ce contexte difficile, il nous paraît important de respecter les engagements que nous avons pris devant les Kremlinois. C'est la raison pour laquelle, une nouvelle fois, la fiscalité locale et les taux sur la fiscalité locale n'augmenteront pas. Aussi, comme ces dernières années, nous vous proposons de reconduire le taux de taxe d'habitation à 13.96 %, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 23.20 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 14.94 %. Cela générera un produit total de recettes de 17 147 856 €, puisque les bases augmentent en raison des travaux et des constructions supplémentaires de notre ville. A cela s'ajoutent des compensations pour un montant de 433 651 €. Je vous remercie donc de bien vouloir approuver ces taux de fiscalité.

Irène JURANVILLE

Au nom du groupe socialiste, je souhaiterais souligner combien cette décision de ne pas augmenter les taux est le signe de l'excellence de la gestion d'une ville. En effet, comme vous venez de le rappeler, le contexte dans lequel ce budget a été adopté en fin d'année et dans lequel cette décision est aujourd'hui prise est assez particulier, puisque nous sommes à la fin d'un quinquennat qui n'a pas cessé de matraquer les collectivités territoriales. Nous avons effectivement évoqué la réforme de la taxe professionnelle ou encore le gel des dotations. Aujourd'hui, le président candidat n'a de cesse de faire passer le message selon lequel les collectivités territoriales sont dépensières et que selon lui, elles financeraient ces dépenses sur le dos du contribuable. Aussi, je pense qu'il est important de souligner qu'au Kremlin-Bicêtre, c'est le pouvoir d'achat des Kremlinois qui a été jugé prioritaire. Et si ce choix avait été fait au plus haut de l'Etat, la situation et le pouvoir d'achat des Français, et particulièrement des classes populaires, ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

Raphaët DALI

Au regard du tableau qui figure dans ce document, si j'ai bien compris, le taux n'a pas augmenté mais vous avez cependant tenu compte de la revalorisation des bases de la strate. C'est bien cela ? (*Oui*). Cela signifie donc qu'il y aura une augmentation des impôts sur la facture des Kremlinois. Je pense qu'il aurait été plus logique de le préciser. Ceci dit, concernant l'intervention de Madame JURANVILLE, je comprends très bien sa préoccupation mais je ne pense pas qu'il était dans l'idée du Gouvernement de dire que les collectivités territoriales étaient particulièrement dépensières. Je pense plutôt que la question était axée sur le fait que les collectivités territoriales puissent tenir compte de la situation particulière dans laquelle vivait le pays. Et comme elles gèrent un certain nombre de produits, il s'agissait tout simplement de solliciter une participation à l'effort national, sans forcément les pointer du doigt ou citer une quelconque structure particulière.

Alain DESMAREST

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais je ne peux pas laisser dire ce que je viens d'entendre. D'abord, vous n'avez pas bien entendu car Monsieur SARKOZY a dit textuellement que les collectivités locales étaient trop dépensières. Et il les a précisément accusées de créer des emplois au moment où le Gouvernement appliquait la RGPP, c'est-à-dire la suppression d'un certain nombre d'emplois dans les services publics et les services d'Etat. Il faut que vous sachiez que c'est un pur mensonge car si l'on compare à 2008-2009, les seuls emplois qui ont été créés sont tout simplement ceux qui ont été transférés par l'Etat aux collectivités locales. Par exemple, pour les départements, ce sont les personnels de la DDE et les personnels d'entretien des collèges, soit environ 1 200 agents pour le Val de Marne. Alors effectivement, lorsqu'on regarde le tableau des emplois, on peut considérer qu'il y a 1 200 agents de plus et que le département fait n'importe quoi. Mais il faut quand même rétablir les choses.

Ensuite, je voudrais redire à cette occasion que c'est une hérésie complète. C'est un peu comme le fait d'appliquer l'austérité au peuple européen. On voit d'ailleurs ce qui se passe en ce moment, car certains ne s'en remettent pas. En effet, on ne peut pas relancer l'économie en appliquant l'austérité. Et là, c'est un peu la même chose. Car les collectivités locales ne font rien d'autre que de répondre aux besoins de la population et à des besoins publics. Et la dépense qu'elles créent, c'est de la dépense sociale. Dans le même temps, c'est aussi de la dépense qui fait fonctionner l'économie. Et plus on va serrer la vis aux collectivités, moins les entreprises locales travailleront. Or là, nous allons rentrer dans un cycle extrêmement négatif. Mais tout cela va bientôt se terminer car il ne reste plus que quatre semaines, ce qui est plutôt rassurant.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous ne pouvons qu'approuver cette délibération, d'autant plus que, dans les taxes, il y a le foncier bâti, et que même parmi les personnes qui sont propriétaires, certaines se retrouvent en situation de précarité, sans emploi et subissent elles aussi la crise. Il me semble donc important que le foncier puisse bénéficier de cette aide, au même titre que la taxe d'habitation, même si elle ne comblera pas le vrai problème de la crise que subissent au quotidien nos concitoyens. Aussi, je pense que le

geste qui est fait par la ville du Kremlin-Bicêtre doit être un exemple qui doit être repris - je l'espère - par d'autres villes.

Jean-Marc NICOLLE

Au-delà du geste, c'est en engagement fort qui a été pris envers les Kremlinois. Et les promesses sont faites pour être respectées. C'est parfois quelque chose qui est assez vite oublié, mais il tient à cœur à la municipalité de respecter ses engagements. De plus, cela a sûrement un impact plus important aujourd'hui, dans le contexte actuel. En effet, cela rejaillit directement sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, qu'ils soient locataires ou propriétaires, car tout le monde subit les effets de la crise à des échelons différents. Et je crois que cette situation ne peut pas laisser insensible. Mais le plus important au niveau de notre Conseil Municipal, et particulièrement au niveau de la majorité, c'est que nous avons aussi pris cette décision avec le souci de maintenir le même niveau de qualité de service en direction de la population. Car la question n'est pas uniquement celle du pouvoir d'achat ou le fait que l'impôt ne soit pas juste. En effet, l'impôt c'est aussi la solidarité. Et nous arrivons quand même à ne pas augmenter la fiscalité depuis plusieurs années. Mais il ne faut pas non plus oublier que ce sont des recettes qui permettent de pouvoir assurer la solidarité au niveau de notre ville, à travers l'ensemble des services et des politiques publiques que nous pouvons développer, et qui, je pense, sont aussi un solide ciment pour la cohésion sociale du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT

Je propose de conclure cette discussion par l'approbation de cette proposition à laquelle je vous invite. Il s'agit donc de reconduire pour 2012 les taux de la fiscalité de l'année 2011.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 2 (*M. DALI et M. REISSER*).

- Ce rapport est donc adopté avec 31 voix pour.

2012-016. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, mes chers collègues. je ferai une explication rapide du rapport en quatre points. Le premier sur l'historique du PLU, le deuxième sur la première modification que nous avons apportée, le troisième sur la deuxième modification qui concerne ce rapport et le quatrième sur les conclusions de l'enquête.

En ce qui concerne l'historique, le PLU a été adopté le 20 octobre 2005. Il a fixé les grandes orientations générales d'aménagement, à savoir :

- Procéder à une meilleure répartition territoriale des services, développer les pôles de centralité et créer des solidarités.
- Améliorer les conditions de vie et de logements des Kremlinois.
- Améliorer les circulations, la qualité des déplacements et des espaces publics.
- Aménager les entrées de ville et les secteurs limitrophes.
- Promouvoir le développement des commerces, des activités économiques et de l'emploi.
- Préserver et améliorer l'environnement paysager et se prémunir des catastrophes naturelles.

S'agissant du deuxième point, nous avons effectué une première modification en 2008. Elle visait précisément trois objectifs :

- Actualiser et adapter le règlement.
- Permettre la réalisation de projets d'aménagements.
- Favoriser la mixité sociale.

Le troisième point concerne donc la modification de ce rapport. Il poursuit deux objectifs :

- Mieux préciser la destination des locaux présentés dans le titre 1 des dispositions générales. Il s'agit de faire en sorte que les règles particulières puissent être applicables aux constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif, dit CINASPIC.
- Agir sur la modification des pavillons. En effet, afin de limiter le découpage des pavillons en petits logements et en adoptant une obligation contraignante en matière de stationnement, il est proposé, lors des travaux de réhabilitation, de transformation ou de changement de destination, de rénovation et amélioration de construction existante, d'imposer dans les secteurs UE et UAb1, la réalisation d'une place de stationnement par logement.

Enfin, quatrième et dernier point, lors du Conseil Municipal du 6 octobre 2011, où la décision a été approuvée, Monsieur le Maire a proposé d'engager la modification du PLU. Pour cela, il faut que les personnes publiques y soient associées, ce qui a été fait. D'autre part, une enquête publique a été réalisée. Celle-ci s'est déroulée du lundi 5 décembre 2011 au vendredi 6 janvier 2012. Le commissaire enquêteur qui a été désigné par le Tribunal Administratif de Melun a rendu son rapport et donne un avis favorable et sans réserve à cette enquête publique. Les résultats de ladite enquête ne justifient donc pas de changements à la modification que nous vous proposons. Toutefois, et suite à une remarque formulée lors de l'enquête par la CCIP 94, il est proposé de rajouter une modification de l'article 12 de la zone UA, en particulier du sous-secteur UAb1, y étendant ainsi les nouvelles dispositions en matière de stationnement.

Je vous demande donc d'approuver ce rapport.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je n'ai rien à dire sur le premier point. Sur le deuxième, je voudrais rajouter quelque chose. En effet, pour moi, il est évident que lorsqu'il y a un logement, il doit y avoir une place de stationnement. Certes, il est bien de le préciser dans un texte mais il s'agit d'envoyer un message fort en direction des spéculateurs, voire des marchands de sommeil, qui utilisent ce moyen pour pouvoir facilement gagner de l'argent sur le dos des personnes les plus fragiles. Et c'est en cela que je voterai cette modification du PLU.

Raphaël DALI

Nous allons voter contre ce projet car il touche à la liberté des gens et aux biens des personnes. Vous avez mis à notre disposition un véritable bouquin de cent pages pour arriver au cœur du problème, celui de la modification de la réglementation concernant les pavillons. Vous avez là des personnes qui ont une propriété privée. C'est leur bien et ils ont travaillé dur pour l'avoir, le construire ou l'acheter. Qu'ils veuillent faire des réaménagements intérieurs pour pouvoir éventuellement améliorer leur situation financière, je ne vois pas où est le problème, à partir du moment où leur liberté ne touche pas à la liberté des autres. Trop de réglementation tue la réglementation et étouffe la société. Et cette situation est valable pour beaucoup de secteurs car on ajoute des couches à chaque fois. Mais dans le cas présent, pourquoi voulez-vous que l'on puisse refuser à quelqu'un, chez lui, de pouvoir faire des réaménagements intérieurs qui n'empiètent pas sur la circulation de la cité, ni sur le bon voisinage ou la qualité de vie de la ville ? Il va certes gagner plus, mais où est le problème ? Nous sommes face à une crise de logements énorme et tout le monde est responsable. La question du logement est un scandale ! C'est une réalité que personne ne peut nier. Alors, le fait qu'il y ait des malheureux pavillonnaires qui cherchent à améliorer un peu leur situation ne doit pas poser de problèmes. Bref, nous allons voter contre car cette modification touche à la liberté des gens, ce qui est inacceptable.

Didier ROUSSEL

Je remercie Bernard CHAPPELLIER qui a très bien décrit le pourquoi de la modification du PLU et notamment le deuxième point. Quant à Monsieur DALI, je crois que nous ne parlons pas du même public. En effet, il n'a jamais été question d'interdire aux petits propriétaires de modifier, voire de surélever leur pavillon. Et si vous avez lu le PLU, ce dont je ne doute pas, vous avez dû voir que nous l'avons autorisé bien en amont, et cela même dès la création du PLU. Le public dont nous parlons ce soir concerne ceux qui font de l'argent sur le dos des autres, c'est-à-dire ceux qui rachètent un pavillon, qui le « parcellisent » et le divisent en petites surfaces, mettant ainsi à la fois la ville dans l'embarras parce que cela crée de la demande de logement social derrière, et louent à des prix prohibitifs des surfaces qui parfois n'ont pas les neuf mètres carrés réglementaires. Et bien nous, nous trouvons que la loi ne va pas assez loin et voyez-vous, nous allons plus loin que la loi. J'estime que c'est

une bonne chose et j'espère que l'intégralité du Conseil Municipal, peut-être à part votre groupe, votera cette modification.

Jean-Luc LAURENT

Il y a donc eu un débat avec des désaccords et l'explication qui a été donnée n'est pas de porter atteinte au droit de propriété, mais porte bien sur la déviation et le détournement de la propriété, par des gens qui n'habitent pas la commune, qui achètent des pavillons, et les mettent en location parce que cela rapporte plus lorsqu'ils sont mis à la découpe en plusieurs logements. Je me rappelle d'ailleurs vous avoir indiqué que pas loin d'ici, nous avons refusé un permis de construire et que nous étions en contentieux contre une personne qui avait réalisé des surfaces sans fenêtres dans un pavillon. Nous avons même été obligés de voir cela avec Monsieur Claude EVIN - Directeur de l'Agence Régionale de Santé, agence compétente dans ce genre de procédures qui touchent à la salubrité et à la santé publique -, pour affirmer que l'on ne pouvait pas louer un tel logement. Il convient de garder la destination originelle des pavillons. Vous avez dit qu'il y avait trop de réglementation mais nous ne faisons qu'appliquer la loi qui donne aux Conseils Municipaux, sur la base du code de la construction et de l'urbanisme, la capacité à édicter des règles spécifiques. Celles-ci ne sont pas contradictoires, elles sont soumises à enquête publique pour recueillir l'avis des personnes publiques nécessairement associées, des citoyens et des habitants de la ville. Et comme nous avons eu un avis favorable du commissaire enquêteur, il est proposé de mettre ce dispositif : désormais, que lorsqu'on possède un pavillon et qu'on le découpe, il faut prévoir le stationnement correspondant au nombre de logements que l'on entend faire, pour que ce ne soit pas la voirie publique - et donc la collectivité -, qui supporte les turpitudes d'un propriétaire qui ne prend pas soin de faire en sorte qu'il y ait des places de stationnement. Et Monsieur DALI, je voudrais vous citer Lacordaire : « entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre la maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime, c'est la loi qui affranchit ». Nous passons au vote.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 31

Contre : 2 (*M. DALI et M. REISSER*).

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 31 voix pour.

2012-017. ZAC LACROIX GAMBETTA : APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE.

Didier ROUSSEL

Je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur cette clôture de bilan car il ne s'agit que d'un acte administratif réglementaire. Cependant cette opération d'aménagement, qui a intéressé plusieurs sites puisque c'était une ZAC dite « ZAC multi-sites », a fait partie des ZAC qui ont très lourdement plombé les finances de la ville. Et je suis quand même obligé de rappeler ce soir qu'il s'agit de l'héritage de 1995.

Cette opération s'est déroulée sur une période de 24 ans (de 1987 à 2011). Elle a nécessité une forte implication de la ville, tant en termes de moyens financiers que de moyens humains, avec de longues heures passées à démêler l'imbroglio des ZAC. S'il n'y avait qu'un seul chiffre à retenir sur cette ZAC - et il est important de le prononcer suffisamment fort car les Kremlinois doivent le garder en mémoire -, ce sont les 4 214 101.87 € qu'elle aura coûté aux Kremlinois. Je n'ai rien d'autre à ajouter et j'espère que tout cela servira de leçon.

Jean-Luc LAURENT

Et encore, cela ne coûte que 4.2 millions à la ville ! Car avec le travail que nous avons fait, nous avons pu réduire ce déficit qui était bien plus important. Je vous renvoie d'ailleurs aux travaux du Conseil Municipal et aux nombreuses fois où nous avons eu à en délibérer depuis 1995. Il reste cependant 4.2 millions à la charge du budget de la ville.

Y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? Monsieur BANBUCK.

Jean-François BANBUCK

Je vais prolonger l'intervention de Monsieur ROUSSEL pour souligner tout d'abord que dans cette opération d'urbanisme, les décisions des élus engagent la collectivité pour une très longue période. Aussi, lorsqu'on se lance dans ce type d'opération, il convient d'avoir pleinement conscience des responsabilités que l'on prend pour ne pas dériver de l'intérêt général. De plus, peut-être que le coût qui vient d'être rappelé pourra utilement être médité par les élus de l'opposition. Ils pourront par exemple calculer la baisse de pression fiscale qui aurait pu être réalisée, l'augmentation que nous aurions pu éviter, si leurs prédécesseurs ne nous avaient pas mis dans cette ornière. Ils pourront aussi méditer cette somme lorsqu'ils nous proposeront budget après budget, quelques économies aux motifs de dépenses excessives.

Au-delà de cette intervention quelque peu polémique sur ce point je voudrais quand même dire que si nous devons retenir une chose, c'est que la spéculation n'a pas sa place dans la gestion de la cité. Et je pense que l'équipe qui se trouve actuellement en charge des affaires municipales depuis 1995, peut s'honorer, voire s'enorgueillir à cet égard, d'avoir eu une gestion tout à fait exemplaire.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix l'approbation du bilan de clôture de la ZAC.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

Voté à l'unanimité sans aucune intervention, apprécions notre bonheur collectif pour l'équipe municipale !

2012-018. AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE ET LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE.

Didier ROUSSEL

Cet avenant concerne notamment le périmètre d'intervention de l'entrée de ville Sud-ouest dont le plafond d'engagement de la convention est étendu, puisqu'il passe de 15 à 17 millions d'euros. Par ailleurs, comme vous avez pu le constater dans les documents qui vous sont fournis, nous en profitons aussi pour faire des modifications de rédaction de convention. Si vous souhaitez plus de précisions sur les périmètres qui sont étendus, je vous les donnerai.

Alain DESMAREST

Je partage le fond de ce rapport. Cependant, je pense qu'à partir du moment où l'on établit un périmètre d'études, en vue d'y réaliser demain, une mutation du tissu urbain, cela intéresse bien évidemment les gens qui y habitent, d'autant plus lorsqu'il est agrandi. J'ai donc bien noté à la page 10 de la convention qu'un comité de suivi est prévu entre la communauté d'agglomération, l'établissement foncier d'Ile-de-France et la ville. En outre, mon choix serait de mettre en place une structure de suivi pour les habitants du quartier. On me dira sûrement que le conseil de quartier est là pour informer de cette évolution au fur et à mesure, cependant, certaines personnes ne viennent pas forcément dans ces conseils de quartier. En bref, quelle que soit la forme, mon souci était de pouvoir informer au fur et à mesure, comme nous le faisons ce soir par exemple puisque nous allons prendre une décision d'élargissement du périmètre. L'idée est donc de pouvoir informer les habitants du quartier, et même ceux qui ne sont pas concernés par le périmètre puisque c'est bien l'évolution du quartier qui est en jeu.

Bernard CHAPPELLIER

Je partage totalement ce que vient de dire Monsieur DESMAREST. Aussi pour cette raison, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Didier ROUSSEL

Je peux effectivement apporter des éléments, y compris sur les parcelles concernées. Il s'agit notamment de la parcelle située au 25 rue Pierre Sépard. Il se trouve que ce pavillon a fait l'objet d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) et que concomitamment à ce projet de vente, nous avons en cours une étude sur les espaces extérieurs du groupe Bergonié. A ce stade, il s'agissait uniquement d'une étude qui concernait l'OPH. Durant cette étude, il nous est apparu qu'il aurait été souhaitable d'avoir une vision plus globale du site, et notamment

de prendre contact avec un autre bailleur social qui jouxte la résidence Bergonié, qui est EFIDIS.

Nous avons donc pris contact avec EFIDIS et nous avons obtenu un accord de principe pour envisager autre chose de bien plus important qu'une simple réhabilitation en pied d'immeuble de la résidence Bergonié, pour faire un aménagement intégral des espaces extérieurs. Ce n'est donc plus un simple réaménagement du site, mais bien un espace extérieur dédié à l'ensemble du quartier. Aussi, comme nous savons que le pavillon était à vendre, il nous a paru utile, à ce stade de réflexion, de nous y intéresser. En effet, cela nous donnerait l'opportunité d'ouvrir ce futur aménagement d'espaces extérieurs sur le quartier et la rue Pierre Sépard et d'en faire un véritable projet de quartier. Voilà pourquoi nous avons bien évidemment inclus ce pavillon, mais aussi les petits pavillons Candiotti situés sur un terrain de l'OPH qui appartiennent à la ville, ainsi que les autres petits pavillons qui appartiennent à EFIDIS, sur lesquels ce bailleur aura peut-être un projet de construction de petits bâtiments de ville. Et ce, toujours dans l'épure des bâtiments situés entre 12 et 15 mètres, afin de rester dans le quartier pavillonnaire.

Nous avons aussi englobé le fameux bâtiment qui nous pose problème - mais visiblement pas à tout le monde -, celui de l'ancienne maison de retraite-clinique qui a été transformée et découpée en chambres, et qui est louée dans des conditions que vous pouvez imaginer. Cela génère à la fois du mécontentement auprès des riverains, mais aussi auprès des utilisateurs-locataires, ce qui est le plus grave.

Pour répondre à Messieurs DESMAREST et CHAPPELLIER, nous allons bien sûr informer les gens. En effet, vous imaginez bien qu'un projet de cette envergure ne se fera pas sans les habitants, puisqu'il concerne vraiment la ville et non plus simplement l'OPH.

Raphaët DALI

Je vous remercie pour votre allusion. En ce qui concerne cette clinique, je vous ferai remarquer que vous n'avez pas fait de nouvel arrêté ou de nouvelle réglementation. En effet, vous avez tout simplement appliqué la réglementation en vigueur, qui est déjà assez bien fournie, sans avoir ajouté de nouvelles règles à ces montagnes de réglementations qui résistent au fonctionnement de nos structures qui nous étouffent de temps en temps et coûtent très cher à la collectivité. Et c'est là toute la question. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

S'agissant de cette convention et au regard de ce qui a été indiqué, nous sommes évidemment dans une période où la convention qui lie la ville, la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre et l'établissement public foncier d'Ile-de-France fait l'objet d'une dotation supplémentaire et d'un élargissement du périmètre de veille, c'est-à-dire que nous n'avons pas nécessairement vocation à acheter et que nous nous donnons les moyens de pouvoir acheter dans le cadre de cette convention si nous l'estimons nécessaire. Par ailleurs, il a été souligné qu'il existait un comité de pilotage. De plus, nous regardons effectivement chaque année l'avancement de la mise en œuvre de cette convention et une étude a été engagée pour faire un diagnostic sur cette partie d'entrée de ville. Et sur la

demande qui a été faite et qui a été évoquée tout à l'heure du point de vue des habitants du quartier, mais au-delà des habitants de la ville, il y aura évidemment une concertation. Elle permettra d'aller au-delà de l'expression et des discussions qui interviennent dans le cadre des deux conseils de quartier sur les hauts de la ville. Je parle de l'entrée de ville Sud-ouest mais cela est aussi valable pour d'autres périmètres d'intervention foncière qui entrent dans le champ de compétence de l'EPF

Aussi, au fur et à mesure de l'élaboration de ces conventions, nous nous mettons en situation d'acquérir les parcelles que nous estimons nécessaires. Cela permet, particulièrement sur l'entrée de ville Sud-ouest, d'être vigilant sur les mouvements pouvant intervenir de la part de promoteurs qui se manifestent auprès de propriétaires de pavillons, depuis la couverture de l'autoroute qui est en voie d'achèvement. Et lorsqu'un projet sera prêt, il y aura évidemment une discussion. Mais elle interviendra, non pas avec un projet qui sera mis en débat, mais dans le cadre d'une concertation sur des orientations. Elle interviendra lorsque nous estimerons que le moment est venu de concerter.

Je mets aux voix cet avenant.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3 (*M. CHAPPELLIER, M. DALI et M. REISSER*)

- Ce rapport est donc adopté avec 30 voix pour.

2012-019. APPROBATION DU PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES MARCHES FORAINS.

Carole POISAT

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Comme l'indique le rapport, le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains arrive à échéance le 31 janvier 2013. Il convient donc de se prononcer sur le principe de délégation de service public en vue de son renouvellement. Au vu des éléments évoqués dans le rapport et de notre expérience depuis 1995, il convient de poursuivre une délégation de service public sous forme de contrat d'affermage au regard des connaissances de la gestion des marchés forains, d'un délégataire et de ses compétences dans le domaine des marchés d'approvisionnement.

Toutefois, dans le cadre du futur contrat, certaines évolutions seraient souhaitées par la ville. Notre attachement au marché plus que centenaire de notre ville nous oblige à une réflexion. Car au regard de la requalification de la RD7 et des transformations urbaines de notre commune, il est de notre devoir, au travers de nos responsabilités, de prendre en compte, avec l'aide de professionnels du secteur, bon nombre d'éléments pour garantir la vie économique du marché principal, développer son attractivité commerciale, sa proximité

pour tous, son dynamisme et préserver sa cohérence, comme nous l'avons toujours fait et renforcé pendant la période des travaux de la RD7.

Au vu de tous ces éléments, il sera donc demandé et attendu auprès des candidats de remettre dans leurs offres une étude et de proposer différentes solutions d'implantation. Il est aussi proposé de supprimer le marché Charles Gide, car malgré de nombreuses tentatives en début de délégation, il n'a pas su attirer la clientèle, et les commerçants l'ont déserté. Toutefois, des propositions pourront être faites au regard, là encore, des futures évolutions urbaines des quartiers du haut de la ville.

Le nettoyage restera à la charge du futur délégataire. Il devra toutefois en renforcer sa qualité, tant par son fonctionnement que par son matériel.

Enfin la durée de délégation pourrait être portée à sept ans, au vu des enjeux d'amélioration de la qualité du marché, notamment en ce qui concerne le matériel et la propreté.

Je vous propose donc d'approuver le principe de délégation de service public des marchés forains de la ville sous forme d'un contrat d'affermage et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la publication d'un avis d'appel à candidatures et à accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion du contrat de délégation de service public.

Bernard CHAPPELLIER

Puisque l'on parle de nettoyage, il convient de rappeler que le maillon essentiel de la propreté et de la gestion des déchets est l'utilisateur, qui par son geste civique détient une grande responsabilité quant à la qualité de son environnement. Ainsi, la sensibilisation des usagers, mais aussi des commerçants et des marchands forains, doit être un objectif majeur de notre ville. Il s'agit de rendre à chaque instant une ville propre, attrayante, sécuritaire et saine. Toutes les actions conduites doivent se faire à travers une logique de maîtrise des coûts et dans une démarche écologique de développement durable. Ainsi, il est souhaitable de sensibiliser aussi les marchands forains sur la gestion de leurs déchets et sur le travail considérable des services du nettoyage de nos espaces publics.

Je vous propose donc d'ajouter dans le contrat de renouvellement de cette délégation de service public la notion de protection de notre environnement, de prévention et de maîtrise des déchets. Ce sera ainsi l'occasion d'affirmer notre volonté de garantir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens et concitoyennes, et de participer davantage à la protection des milieux naturels. Pour votre information, les commerçants du marché sont approvisionnés par le délégataire en sacs plastiques en polyéthylène. Afin d'être en cohérence avec la proposition que je vous fais ce soir, je vous propose également d'inclure dans le nouveau contrat du délégataire l'obligation d'approvisionner les commerçants du marché en sacs jetables biodégradables, y compris pour les sacs utilisés pour les poubelles.

Pascal MONTEIL

Je rejoins les propos de Monsieur CHAPPELLIER sur la qualité environnementale et les déchets sur le marché. Et puisque nous sommes en période d'élection, je voudrais juste demander aux groupes politiques de limiter les affichages sauvages sur les candélabres ou autres.

Jean-Luc LAURENT

Par son intervention, Monsieur MONTEIL vise la lettre que nous avons envoyée à Monsieur CHAPPELLIER concernant les arbres et particulièrement sur le fait que des papiers soient agrafés ou collés. Mais je pense que chacun aura le souci d'être éco-responsable, ou tout simplement citoyen.

Bernard CHAPPELLIER

Puisqu'on en parle, c'est très bien. En effet, j'allais vous faire passer une série de photos, Monsieur le Maire, où il y a une affiche vous concernant collée sur un magasin. De plus, on trouve des affiches de Monsieur CHEVENEMENT collées un peu partout ou encore des affiches du Front de gauche qui a même été jusqu'à coller sur une barrière d'ouverture, et j'en passe. Alors, c'est bien de m'envoyer une lettre, mais faut-il encore qu'elle s'applique à tout le monde ! Donc montrez l'exemple et je ferai de même. Mais concernant les affiches posées sur les arbres, celles-ci n'ont pas été mises avec des punaises mais simplement avec des scotchs. Certes ce n'est pas légal mais ce n'est pas plus légal de faire ce que les autres partis font. Et quand on veut me donner des leçons en tant qu'écologiste, il serait souhaitable que tout le monde fasse la même chose, y compris vous Monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT

Je serais très intéressé de voir. Mais vous savez, ce n'est pas moi le donneur de leçons. C'est vous qui n'arrêtez pas de donner des leçons sur le développement durable, sur la préservation de l'environnement et qui êtes le premier pollueur sur la ville. Le premier pollueur en matière de vision d'environnement.

Bernard CHAPPELLIER

Ah bon ! Car peut-être que le MRC ou les autres partis ne sont pas pollueurs ?

Jean-Luc LAURENT

Non, car il y a un respect avec les panneaux d'affichages.

Bernard CHAPPELLIER

Mais puisque nous en parlons, j'espère que vous allez envoyer un courrier à tous les partis politiques de ce Conseil Municipal. Et si cela est déjà fait, apparemment cela n'a pas payé.

Jean-Luc LAURENT

Je vous propose à présent d'en venir au sujet concernant le marché forain.

Raphaët DALI

En ce qui concerne les affichages, c'est sans commentaires.

S'agissant des marchés forains au Kremlin-Bicêtre, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Car il faut reconnaître qu'il y a une certaine attractivité au niveau de l'organisation et de la gestion des marchés forains dans notre ville. Je le dis en toute simplicité et en toute clarté sans aucun problème. Par contre, au sujet de cette délégation de service public au niveau des marchés, il est là aussi tout à fait logique qu'on délègue certaines activités à des exploitants. Mais la seule question qui me préoccupe est le fait que cela concerne huit activités de marché. Et par principe, nous nous interrogeons toujours sur tout ce qui concerne le monopole. C'est-à-dire que cela a été donné à un seul exploitant. Aussi, cela aurait-il été possible de le répartir entre deux ou trois exploitants ?

Jean-Luc LAURENT

Donc si je comprends bien ce que vous évoquez, vous souhaitez qu'il n'y ait pas une seule délégation, mais plusieurs délégations correspondant aux différents types de marchés existants ? Vous intégrez donc ce qui est indiqué pages 4 et 5, autrement dit le marché principal, les vides-greniers, les marchés thématiques, le commerce équitable, ou encore le marché d'art.

Raphaët DALI

C'est exactement cela.

Jean-Luc LAURENT

Vous proposez donc qu'il y ait plusieurs appels d'offres ?

Raphaët DALI

Je m'interrogeais tout simplement sur le principe du monopole.

Jean-Luc LAURENT

Madame POISAT va vous répondre. Y-a-t-il d'autres observations ?

Jean-François BANBUCK

Quand même Monsieur DALI, on peut faire de l'idéologie, mais jusqu'à un certain point ! Nous avons bien compris tout à l'heure que vous êtes pour la liberté à tout prix, que tout ce qui concerne les collectivités, c'est mal et qu'il faut intervenir le moins possible. Mais à un moment donné, je crois qu'il faut aussi faire preuve d'un esprit de bon sens, tout simplement. Et même si on doit vous rejoindre sur des aspects de gestion à propos de tous ces marchés, il faut aussi penser que le délégataire a un compte d'exploitation à gérer. Et, à partir de là, s'il n'y a pas la masse critique, tout ceci va dans le mur. Donc réfléchissez un peu avant de faire votre proposition car si nous faisons la bêtise de vous suivre, ce serait la mort immédiate du marché.

Carole POISAT

Je partage tout à fait les propos de Monsieur BANBUCK

Bernard CHAPPELLIER

Je voudrais simplement préciser que, dans la délibération, on ne précise pas si le marché va retourner avenue de Fontainebleau. C'est une grande question que se posent les commerçants de cette avenue car ils ont vu leur chiffre d'affaires baisser d'une façon importante. Et actuellement, ils attendent une réponse de vous pour les rassurer, Monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT

Madame POISAT, qui en a déjà parlé dans la présentation du rapport, va redire les choses sur l'état d'esprit de l'équipe municipale. Et je vous invite à lire *Le Kremlinois* (qui contient d'ailleurs un questionnaire). Elle a participé à l'ultime réunion de quartier et est intervenue pour préciser les choses.

Carole POISAT

Je pensais avoir été assez claire dans ma présentation, que je vais reprendre. En effet, notre attachement au marché plus que centenaire de notre ville nous oblige à une réflexion. Car au regard de la requalification de la RD7 et des transformations urbaines de notre commune, il est de notre devoir au travers de nos responsabilités, de prendre en compte, avec l'aide de professionnels du secteur, bon nombre d'éléments pour garantir la vie économique du marché principal, développer son attractivité commerciale, sa proximité pour tous, son dynamisme et préserver sa cohérence, comme nous l'avons toujours fait et renforcé pendant la période des travaux de la RD7.

C'est pour cela que je stipulais qu'au vu de tous ces éléments, nous demandions aux futurs candidats de nous remettre une étude lors de leurs offres et de nous proposer différentes solutions d'implantation. En plus de cette réflexion, nous menons actuellement une concertation avec tous les Kremlinois, et pas seulement d'un quartier. Concertation avec les Kremlinois, et concertation avec les commerçants, sédentaires et non sédentaires. Au vu de tous ces éléments, et surtout en s'appuyant sur l'avis des professionnels dans ce domaine, nous prendrons bien sûr une décision. Mais comme je vous l'ai stipulé par courrier et comme je l'ai stipulé dans *Le Parisien*, nous sommes actuellement ouverts à toute suggestion et nous travaillons, parce que nous tenons à l'équilibre de ce marché, sur son implantation pour qu'elle soit définitive.

Jean-Luc LAURENT

Je crois que les choses sont très claires car Madame POISAT les a fort bien présentées. Le marché sera donc maintenu. Par ailleurs, le rapport est aussi très clair et la délégation qu'il vous est proposé de lancer indique qu'il y a plusieurs pistes de réflexions. Il est en effet demandé aux délégataires candidats et aux différents postulants de donner leur expertise

d'entrepreneur, car ils connaissent le secteur du point de vue de la capacité économique et de la viabilité d'un marché et de sa meilleure implantation. Pour autant, Madame POISAT l'a rappelé et je l'ai précisé, il y a une concertation avec tous les commerçants (sédentaires ou non), avec les Kremlinois et les personnes qui vont fréquenter le marché au travers d'un questionnaire qui nous permettra de recueillir un avis. Nous prendrons la décision lorsque nous aurons tous les éléments. C'est donc une formule très ouverte qui n'a pas d'a priori. On entend des avis très différents et je pense qu'il faut accepter de prendre le temps du débat pour justement que ce débat démocratique. Je connais des commerçants qui sont inquiets. Certains souhaitent que le marché reste là où il est, d'autres souhaitent qu'il revienne là où il était avant. Il peut aussi y avoir d'autres formules. Mais tout cela sera vu par le Conseil Municipal, au plus tard lorsque nous approuverons le choix du futur délégataire à l'issue de la procédure qui est engagée par le Conseil Municipal de ce soir.

Je mets aux voix ce rapport lançant cette procédure.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (*M. CHAPPELLIER*)

- Ce rapport est donc adopté avec 32 voix pour.

2012-020. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ADASE.

Paule MATHONNAT

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'avenant à la convention qui a été signée l'année dernière avec l'ADASE et qu'il vous est proposé d'adopter ce soir, a plusieurs objets. D'une part, il intègre une répartition différente de l'échéancier de versements qui était prévu à la convention initiale. Cela permettra à l'ADASE de résoudre ses difficultés de trésorerie de cette année, dues au paiement d'une indemnité de licenciement d'un des professeurs. D'autre part, l'ADASE ayant libéré les locaux qu'elle occupait en février 2012, rue du Capitaine Morinet dans un appartement loué par la ville, il convenait de modifier la liste des locaux qui était prévue et indiquée dans la convention initiale en fonction de cette restitution. Il s'agit également de modifier le montant des charges supportées par la ville pour l'occupation de ces locaux qui figure à leur budget à titre indicatif. Le troisième objet de cet avenant vise à actualiser les termes de l'article 7 de la convention initiale concernant les conditions de mise à disposition des locaux par la ville à l'association. Bien évidemment, le premier terme de cette modification qui concerne la modification de l'échéancier de versement intègre une rectification quant au montant de la subvention que nous avons adoptée le 13 décembre dernier. En effet, le calcul de la subvention avait été effectué sur la base des effectifs inscrits au 22 octobre 2011, et non au 31 décembre 2011. Etant donné qu'il y a eu vingt inscrits de plus entre ces deux dates, nous avons modifié le montant de la subvention de 2 000 €. Je vous demande donc de bien vouloir approuver cet avenant, de permettre à Monsieur le maire de le signer,

et de procéder au versement du solde de la subvention, ainsi que cela est prévu dans la première modification de l'échéancier de versement. Je vous en remercie.

Bernard CHAPPELLIER

J'approuve cet avenant et je le voterai car l'ADASE est une association importante et je pense qu'il faut défendre les associations sur la ville. Cependant, je voudrais aborder un autre sujet qui va dans le sens des associations. Comme vous le savez, les cotisations versées par les membres d'une association constituent souvent l'élément principal de ses ressources. Pour augmenter leurs finances - en dehors des subventions - et pérenniser le but qu'elles se sont données, elles ont non seulement besoin d'avoir des adhérents mais elles ont aussi besoin de communiquer davantage pour faire connaître à la fois leur travail et leurs projets sur la ville. Je prends l'exemple de la ville d'Ivry-sur-Seine, où, chaque mois, deux pages de la publication municipale sont consacrées aux associations pour communiquer des informations ou annoncer leurs initiatives. A Ivry toujours, elles peuvent aussi publier des informations directement en ligne sur un portail qui leur est directement destiné. Encore à Ivry, trois espaces publics Internet EPI sont mis à disposition des Ivryens et des associations locales. Au Kremlin-Bicêtre, sur la première page du site de la ville, on trouve un lien direct pour le centre commercial Okabé et pour RussenKo. Je m'étonne, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'aucun lien direct en première page de notre site officiel ne soit consacré aux associations locales. De plus, je m'étonne encore, que, pour trouver des informations sur une association locale, les Kremlinoises et les Kremlinois soient obligés de chercher dans la page « Vivre au Kremlin-Bicêtre », qui d'ailleurs n'est plus à jour dans un certain nombre de contacts.

Ainsi Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite au nom du groupe local EELV du Kremlin-Bicêtre, une réactualisation de nos moyens de communication et que plus d'espaces directs pour la communication et l'information puissent être consacrés à nos associations locales, dans *Le Kremlinois* et sur le site de la ville.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je suis quelque peu embêté car je dois vous répondre au débotté alors que ce n'était pas le sujet de ce débat. En effet, l'ADASE est une association suffisamment importante et qui rayonne suffisamment sur le territoire kremlinois pour mériter qu'on s'y arrête en tant que tel. Mais puisqu'il faut parler de l'ensemble de la communication des associations, vous savez certainement, Monsieur CHAPPELLIER, qu'il existe une maison des associations et de la vie associative où se retrouvent des dizaines d'associations très régulièrement et où énormément d'activités ont lieu. Elle comporte également un comité des usagers où soixante d'entre elles ont été désignées en assemblée générale des associations, pour dialoguer et construire des choses ensemble. Concernant la communication associative, nous essayons de construire deux choses, qui certes prennent du temps, mais c'est parce que nous voulons le faire avec les associations - c'est une démarche que nous avons arrêtée ensemble dans la municipalité. Il s'agit d'une part qu'elles se dotent elles-mêmes des moyens de communiquer, autrement dit qu'elles ne soient pas systématiquement obligées de passer par la municipalité, et d'autre part de voir comment nous pouvons les aider sur leur communication. Ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons et sur lesquelles nous avons déjà produit un premier travail, sachant qu'un second va être fait. Ainsi, le premier

débouché a été la réalisation d'un fascicule qui a été distribué à la fête de la ville et qui présentait toutes les associations du Kremlin-Bicêtre.

S'agissant des pages dans *Le Kremlinois*, c'est une demande qui a déjà été faite. Et si vous regardez, vous verrez qu'assez fréquemment, dans la mesure du possible, il y a des reportages sur ce que font les associations dans la ville ou encore des annonces concernant ce qu'elles s'appêtent à faire. J'entends vos demandes mais sachez que ce sont des choses sur lesquelles nous sommes en train de travailler avec les associations de la ville et je ne doute pas que nous allons améliorer les choses petit à petit. Concernant le site, nous sommes actuellement en train de travailler à une lourde refonte et il est effectivement étudié le fait d'avoir un portail qui puisse permettre aux associations de travailler sur une plateforme commune de la ville.

Jean-Luc LAURENT

Merci pour cette intervention qui a permis à tout le Conseil Municipal de s'enrichir de ces informations.

Bernard CHAPPELLIER

Il ne s'agit pas que les associations communiquent entre elles mais qu'elles puissent communiquer davantage à l'extérieur. Je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien, bien au contraire, car je sais que beaucoup de choses sont faites. Mais je pense simplement qu'il faut leur en donner davantage.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Ce à quoi j'ai répondu : « nous y travaillons ».

Paule MATHONNAT

Je voulais juste préciser que dans la newsletter *Bruits de Saisons* qui est diffusée mensuellement, on trouve en fin de programme une rubrique consacrée bien évidemment aux manifestations artistiques et culturelles présentées par les associations, pour autant qu'elles nous le fassent connaître.

Jean-Luc LAURENT

Tout à fait. Cette lettre intègre la programmation culturelle, ainsi que tout ce qui se passe dans le domaine de la culture sur la ville. Cet outil de communication est d'ailleurs apprécié par les associations culturelles qui peuvent ainsi se faire identifier et connaître. Et je dirais simplement à Monsieur CHAPPELLIER qu'il faut toujours progresser mais qu'il ne faut jamais oublier non plus le chemin parcouru. Et de ce point de vue, je pense que ce qui a été fait est particulièrement important sur la ville. Cela se voit d'ailleurs par la croissance très importante du nombre d'associations. Il existe donc bien un rayonnement, une vie et un foisonnement associatif particulièrement important. Nous pouvons et nous devons nous en féliciter, d'autant plus que le Conseil Municipal, pour ceux des membres qui ont approuvé les propositions qui ont été faites dans le passé, et tout particulièrement au niveau budgétaire, a contribué à renforcer le monde associatif. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Nous allons maintenant examiner une série de rapports sur lesquels a priori, les rapporteurs vont répondre aux questions à partir de la lecture explicite de l'objet que je vais faire.

2012-021. CONVENTION DE MUTUALISATION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE ET D'UNE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE - AVENANT.

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des interventions sur cette délibération ? (*Il n'y en a pas*). Je mets donc ce rapport aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2012-022. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2012-023. MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A LOGEMENT DE FONCTION.

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2012-024. FESTIVAL RUSSENKO 2012 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCE- OURAL.

Jean-Luc LAURENT

Le montant de cette subvention s'élève à 738 €.

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Merci.

2012-025. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION STATUT SIGEIF : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.

Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote :

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Avis favorable à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Jean-Luc LAURENT

Je vous rends compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 22 février 2012, dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée. Je vous rappelle qu'il y a 30 décisions qui vous sont explicitées dans le rapport. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.
La séance est levée à 22h45.